

COMITE SYNDICAL DU VENDREDI 21 OCTOBRE 2022

Le vendredi vingt et un octobre deux mille vingt deux à 9H30, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance régulièrement convoqué, s'est réuni à Mallemort sous la présidence de **Monsieur Yves WIGT en formation générale**.

Le Président en tant que représentant d'une intercommunalité dispose d'une voix.

FORMATION GENERALE		
Nombre de membres		
Inscrits	Présents et représentés	Votants
103	28 +27	55
Quorum		52
Total des voix (P32 +R43)		75
Majorité absolue		39

ETAIENT PRESENTS :

24 représentants des intercommunalités adhérentes disposant d'une voix chacun :

Mme	Marylène BONFILLON, déléguée de la Métropole Aix Marseille Provence
MM.	Félix BOREL, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
	Yvan BOURELLY, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
	Jean-Louis BROCHIER, délégué de la Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance
	Romain BUCHAUT, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence
	Roland CARLIER, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
Mme	Elisabeth CLAUZIER, déléguée de la Communauté de Communes Serre Ponçon Val d'Avance
	Serge CURNIER, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
MM.	Louis-Pierre FABRE, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
	Olivier FREGEAC, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence
	Philippe GINOUX, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence
Mmes	Sylvie GREGOIRE, déléguée de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
	Samantha KHALIZOFF, déléguée de la Communauté territoriale Sud Luberon
MM.	Fabrice MARTINEZ TOCABENS, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
	Jacques NATTA, délégué de la Communauté territoriale Sud Luberon
	Christian ONTIVEROS, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
	Yves PICARDA, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
Mme	Isabelle PORTEFAIX, déléguée de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
MM.	François PREVOST, délégué de la Communauté de Communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure
	Jean-Louis ROBERT, délégué de la Communauté territoriale Sud Luberon
Mme	Mireille SUEUR, déléguée de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
MM.	Jean-Pierre TEMPLIER, délégué de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch
	Pierre-Yves VADOT, délégué de la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance
	Yves WIGT, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence

1 représentant du département des Hautes Alpes disposant de 5 voix :

M. Christian HUBAUD

3 représentants du collège communal disposant d'une voix chacun :

REÇU EN PREFECTURE

Le 26/10/2022

Application agréée E-legalite.com

COMMUNES DE 1 500 à 15 000

99_DE-084-258402304-20221021-DEL16_2022

- Mme Marie-Christine ALZARO, déléguée de Tallard, représentant le sous collège de habitants
- MM. Vincent DAVAL, délégué de Mallemort, représentant le sous collège des communes de 1 500 à 15 000 habitants
Lucien GALLAND, délégué de Pertuis, représentant le sous collège des communes de plus de 15 000 habitants

ETAIENT REPRESENTES :

4 représentants de la Région et des départements disposant de 5 voix chacun :

- Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, déléguée du Conseil Départemental des Bouches du Rhône par Yves WIGT
- MM. Christian MOUNIER, délégué du Conseil Départemental de Vaucluse par Philippe GINOUX
Didier REAULT, délégué du Conseil Départemental des Bouches du Rhône par Christian HUBAUD
- Mme Noëlle TRINQUIER, déléguée du Conseil Départemental de Vaucluse par Sylvie GREGOIRE

20 représentants des intercommunalités adhérentes disposant d'une voix chacun :

- Mme Marie-Laurence ANZALONE, déléguée de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence par Mireille SUEUR
- M. Jean-Marc BRABANT, délégué de la Communauté territoriale Sud Luberon par Jean-Louis ROBERT
- Mme Martine CESARI, déléguée de la Métropole Aix Marseille par Marylène BONFILLON
- MM. Jean-David CIOT, déléguée de la Métropole Aix Marseille Provence par Olivier FREGEAC
Christian CHIAPELLA, délégué de la Communauté de Communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure par François PREVOST
Rémi COSTORIER, délégué de la Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance par Jean-Louis BROCHIER
- Mme Gérard DAUDET, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse par Félix BOREL
- Natacha ESMIEU, déléguée de la Communauté de Communes Serre Ponçon Val d'Avance par Elisabeth CLAUZIER
- MM. Jacques FORTOUL, délégué de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon par Christian ONTIVEROS
Philippe IZOARD, délégué de la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance par Pierre-Yves VADOT
René JAUFFRET, délégué de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération par Yvan BOURELLY
Gérard JUSTINESY, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse par Roland CARLIER
- Mme David FOURNIER, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon par Fabrice MARTINEZ TOCABENS
- MM. Dominique LIBES, déléguée de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon par Isabelle PORTEFAIX
Gilles MEGIS, délégué de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon verdon Agglomération par Serge CURNIER
Juan MORENO, délégué de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch par Jean-Pierre TEMPLIER
Gérard PAUL, délégué de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération par Yves PICARDA
Roger PELLENC, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence par Jacques NATTA
Alain ROUX, délégué de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon verdon Agglomération par Louis-Pierre FABRE
- Mme Amapola VENTRON, déléguée de la Métropole Aix Marseille Provence par Romain BUCHAUT

3 représentants du collège communal disposant d'une voix chacun :

- MM. Jean-Marc LUNEL, délégué de Puget, représentant le sous collège des communes de moins de 1 500 habitants par Lucien GALLAND
Rémi ODDOU, délégué de Lettret, représentant le sous collège des communes de moins de 1 500 habitants par Vincent DAVAL
Régis ROUMIEU, délégué de Ventavon, représentant le sous collège des communes de moins de 1 500 habitants par Marie-Christine LAZARO

ASSISTAIENT EGALEMENT A CETTE REUNION :

- M. Bernard ALAMELLE, délégué suppléant de Pertuis
- Mmes. Véronique BOUTEILLE, SMAVD
Frédérique COUTAZ, SMAVD
- MM. Christian DODDOLI, SMAVD
Julien GOBERT, SMAVD
Bertrand JACOPIN, SMAVD
Philippe PICON, SMAVD
Patrick ROUILLES, délégué suppléant de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse

Délibération n° 2022-50
Formation Générale

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU VENDREDI 21 OCTOBRE 2022

Compte rendu des décisions du Président prises sur délégation du Comité

Le Comité Syndical a délégué au Président la possibilité de solliciter directement les financements auprès des partenaires publics et de signer certains marchés et avenants comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales. Voici le compte rendu des décisions prises dans ce cadre :

Décision n° 2022-23 : Demande de financement au titre des travaux de restructuration et confortement de la digue de Lauris tranche 3 auprès du Département de Vaucluse et d'EDF à hauteur de 858 300.00 € HT, selon le plan de financement suivant :

Montant Total HT des prestations.....	1 831 000.00 €
Département de Vaucluse (taux 30%).....	549 300.00 €
EDF (taux 16%).....	300 000.00 €
CALMV (taux 54%).....	981 700.00 €

Décision n° 2022-24 : Signature d'une commande directe « Etude de la vulnérabilité des ouvrages de prélèvements d'eau souterraine domestiques et agricoles à un rabattement piézométrique » avec l'entreprise **HYDROFIS** sise Quartier du Puey – 06450 La Bollène-Vésubie, en vue de son exécution, pour un montant total de 16 100,00 € HT.

Décision n° 2022-25 : Signature du marché « Opérations de recharge sédimentaire en Basse-Durance sur les secteurs de Puyvert et Charleval », en vue de son exécution, pour ce qui concerne le :

- **Lot n°1 : Secteur de Puyvert**, avec le groupement d'entreprises **BUESA / SPIE BATIGNOLLES VALERIAN** sis 2 Avenue de l'Aspre – 30150 Roquemaure pour un montant total de 335 855,40 € HT toutes tranches comprises ;
- **Lot n°2 : Secteur de Charleval**, avec le groupement d'entreprises **BUESA / SPIE BATIGNOLLES VALERIAN** sis 2 Avenue de l'Aspre – 30150 Roquemaure pour un montant total de 297 946,00 € HT ;

Décision n° 2022-26 : Demande de financement au titre des études en vue de l'autorisation initiale du système d'endiguement sans travaux de la digue des Busques à Cheval - Blanc auprès du Département de Vaucluse à hauteur de 50 000.00 € HT, selon le plan de financement suivant :

Montant Total HT des prestations.....	50 000.00 €
Département de Vaucluse (taux 30%).....	15 000.00 €
CA LMV (taux 70%).....	35 000.00 €

Décision n° 2022-27 : Approbation de la modification n°2 du marché 2022/02 « Réalisation de dossiers réglementaires, d'une étude hydraulique et d'identification du devenir des sédiments terrassés dans le cadre de l'opération d'arasement des atterrissements du lit de la Durance sur les communes d'Avignon et de Rognonas », de l'augmentation financière du marché de 14 055,00 € HT et approbation du nouveau montant HT du marché après modification à 178 264,98 € HT., intégrant les prestations nouvelles.

Décision n° 2022-28 : Signature du marché « la mission de coordination environnementale de chantier pour les travaux de restructuration des systèmes de protection contre les crues à Avignon, Lauris et Mallemort », en vue de son exécution, pour ce qui concerne le :

- **Lot n°1 : Mission de coordination environnementale de chantier : travaux de restructuration et de confortement de la digue d'Avignon**, avec l'entreprise **SEGED**, sise Lot n°21 ZA de la Louve – 83470 St Maximin la Ste Baume, pour un montant total de 34 080,00 € HT ;
- **Lot n°2 : Mission de coordination environnementale de chantier : travaux de restructuration de la digue de Lauris**, avec l'entreprise **SEGED** Lot n°21 ZA de la Louve – 83470 St Maximin la Ste Baume, pour un montant total de 31 560,00 € HT.

- **Lot n°3 : Mission de coordination environnementale de chantier : travaux de réhabilitation de la digue des Carriers à Mallemort**, avec l'entreprise **NATURALIA** sise 60 Rue de la République - 84000 Avignon - 03 44 25 84 02 30 4 2 03 21 03 1 - DELIB_2022_ - 84911 AVIGNON cedex 9, pour un montant total de 46 631,25 € HT.

Décision n° 2022-29 : Signature de la commande « Conception, fabrication et pose de panneaux d'interprétation autour des plans d'eau de Malespine » avec le groupement **BIOTOPE COMMUNICATION EDITION et AZUR SIGNALETIQUE**, en vue de son exécution, pour un montant total de **22 172,00 € HT**.

Décision n° 2022-30 : Approbation de la modification du marché « Restructuration du secteur amont de la digue d'Avignon : études opérationnelles de maîtrise d'œuvre, élaboration et suivi du dossier d'autorisation », concernant des prestations nouvelles, ainsi que les montants s'y rapportant ; approbation de l'augmentation financière du marché à hauteur de 34 610,00 € HT, soit une plus-value de 10,1 % par rapport au montant initial du marché et du montant HT définitif du marché après modification à 489 407,50 € HT (toutes tranches confondues) intégrant ces prestations nouvelles.

Décision n° 2022-31 : Signature du marché « Travaux d'aménagement d'un itinéraire modes doux en bord de Durance – Tronçon 3 Phase 2 : Sénas, Lot n°1 : Terrassement, VRD, équipements » avec le groupement d'entreprises **MIDI TRAVAUX / ROUX TP** sis 4900 Chemin des Châteaux – Les Vignères – 84300 Cavaillon, en vue de son exécution, pour un montant total de 385 361,00 € HT.

Décision n° 2022-32 : Signature du marché « Travaux d'aménagement d'un itinéraire modes doux en bord de Durance – Tronçon 3 Phase 2 : Sénas, Lot n°2 : Aménagement Paysagers » avec l'entreprise **LA COMPAGNIE DES FORESTIERS**, sise 33 Avenue Jean Monnet, 13410 LAMBESC, en vue de son exécution, pour un montant total de 130 004,00 € HT.

Décision n° 2022-33 : Signature du marché « Travaux de déboisement, abattage d'arbres et débroussaillage préalables aux travaux sur les digues en Basse Durance », en vue de son exécution, pour ce qui concerne le :

- **Lot n°1 : Digue des Carriers à Mallemort**, avec l'entreprise **ARBORISTE DU SUD**, sise 889 Allée des Sardenas, ZI des Sardenas, 13680 Lançon de Provence ;
- **Lot n°2 : Digue de Lauris – Tronçon 3**, avec l'entreprise **RIEU**, sise 1783 Avenue John Fitzgerald Kennedy, 84200 Carpentras ;
- **Lot n°3 : digue Pallière à Avignon**, avec le groupement **ENVIRONNEMENT BOIS ENERGIE – TERRA MAX**, sis ZA Plaine de l'Habitarelle, 30110 Les Salles du Gardon ;

Décision n° 2022-34 : Demande de financement au titre de l'aménagement d'un tronçon de véloroute « La Durance à vélo » entre Pertuis et Villelaure auprès du Département de Vaucluse à hauteur de 279 000.00 € HT, selon le plan de financement suivant :

Montant Total HT des prestations.....	930 000.00 €
Région Paca (taux 50%).....	465 000.00 €
Département de Vaucluse (taux 30%).....	279 000.00 €
Autofinancement (taux 20%)	186 000.00 €

Décision n° 2022-35 : Demande de financement du Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien des cours d'eau sur les affluents de la Durance sur le territoire de Vaucluse auprès du Département de Vaucluse à hauteur de 27 000.00 € HT, selon le plan de financement suivant :

(Pour information : Montant Total HT des prestations sur l'ensemble des affluents.....)	425 000.00 €
Montant total de l'étude concernant le territoire de Vaucluse (COTELUB)	90 000.00 €
Agence de l'Eau RMC (taux 50%).....	45 000.00 €
Département de Vaucluse (taux 30%).....	27 000.00 €
Autofinancement (taux 20%)	18 000.00 €

Décision n° 2022-36 : Demande de financement au titre des Travaux pour la protection des gravières de Mallemort auprès de l'Agence de l'Eau, du Département des Bouches du Rhône, de la Région Paca et d'EDF pour un montant total de 2 500 000.00 € HT, selon le plan de financement suivant :

Phase 1 :	
Dépense Prévisionnelle HT	1 250 000.00 €
Subvention AE (taux 30%)	375 000 .00 €
Subvention CD 13 (taux 20%)	250 000.00 €
Subventions CR PACA (taux 12%)	150 000.00 €
Subvention EDF (taux 12%)	150 000.00 €
Autofinancement (taux 26%)	325 000.00 € + TVA

Phase 2 :

Dépense Prévisionnelle HT	1 250 000.00 €
Subvention AE (taux 30%)	375 000.00 €
Subvention CD 13 (taux 20%)	250 000.00 €
Subventions CR PACA (taux 12%)	150 000.00 €
Subvention EDF (taux 12%)	150 000.00 €
Autofinancement (taux 26%)	325 000.00 € + TVA

Décision n° 2022-37 : Demande de financement au titre des travaux d'entretien et de réparation des ouvrages de protection contre les crues de la Durance – Dignes et Seuils des Bouches du Rhône – Campagne 2023 auprès du Département des Bouches du Rhône selon le plan de financement suivant :

Montant Total HT des prestations – Dignes	95 000.00 €
Département des Bouches du Rhône (taux 20%)	19 000.00 €
Autofinancement (taux 80%)	76 000.00 €
Montant Total HT des prestations – Seuils	30 000.00 €
Département des Bouches du Rhône (taux 10%)	3 000.00 €
Département de Vaucluse (taux 10%)	3 000.00 €
Autofinancement (taux 80%)	24 000.00 €

Décision n° 2022-38 : Signature de la commande « Etudes des enjeux écologiques pour la restauration du lit mineur de l'Eze dans sa partie aval sur Pertuis » avec le bureau d'études **BIODIV** sis 8 rue du Loisir à Marseille, en vue de son exécution, pour un montant total de 23 100,00 € HT.

Décision n° 2022-39 : Signature du marché « Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien des affluents de la Durance », en vue de son exécution, pour ce qui concerne le :

Lot n°1 : Moyenne Durance, avec le bureau d'études **HYDRETTUDES**, sis 815 route de Champ Farçon, 74370 ARGONAY ;

Lot n°2 : Durance Aval, avec le bureau d'études **CEREG INGIENIERIE**, sis 589 Rue Favre de Saint Castor, 34080 MONTEPELLIER.

Décision n° 2022-40 : Approbation de la modification n°1 du marché « Maîtrise d'œuvre pour les travaux de rétablissement de la franchissabilité à l'aval de Bonpas et pour les ouvrages de génie civil pour l'installation des turbines hydro-électriques sur les seuils », concernant :

- Pour la tranche ferme : l'allongement des délais de réalisation de l'étude PRO DCE ;
- Pour la tranche optionnelle 2 : le découpage en 2 phases distinctes de cette tranche.

Cette modification n'a aucune incidence sur le montant initial du marché.

Le Comité Syndical,
Sur compte rendu du Président,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

PREND ACTE des décisions du Président intervenues sur délégation du Comité en application des dispositions de l'article L2122-22-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CERTIFIE EXECUTOIRE, LE

26 OCT. 2022

Le Président

Yves WIGT



Le Président

Yves WIGT